

NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL SYNDICAL du vendredi 21 février 2020 à 18 h 00
A la Salle des Fêtes de Neuf-Marché

1^{ère} partie

1. Approbation du compte rendu de la réunion du mercredi 30 octobre 2019

2. Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets, marchés publics...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal.

Monsieur le président propose d'engager le syndicat dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

3. Convention avec Danone – Vente en gros

Monsieur le président propose de prendre acte de la convention ci-jointe.

4. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable / programme 2020-2024 sur le territoire de l'ex SIAEPA de la Haye - Choix de l'entreprise et sollicitations des financeurs

Afin d'accélérer la cadence de réalisations de travaux de réhabilitation de réseaux d'eau potable suite à avoir été triple-lauréat d'appels à projets auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et ce afin de respecter les délais des conventions financières de cette dernière, une consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre sur 4 ans ; les travaux concernent principalement la canalisation principale entre Nolléval et Croisy-sur-Andelle ainsi que de nouveaux secteurs fuyards détectés par l'exploitant. Une consultation a été lancée via le site du BOAMP (avis n°19-132586) et la plate-forme de dématérialisation achatpublic. A l'issue de cette consultation 5 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Un rapport d'analyse des offres a été établi par le BET SOGETI Ingénierie et présenté à la commission d'appel d'offres du 02 décembre 2019. La Commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir le groupement SAT/EBTP pour un montant de 2 746 617,70€HT. Il est proposé de réaliser une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime (dossier placé en liste complémentaire de la programmation 2019).

5. Etude du bassin d'alimentation du Captage du Mesnil-Lieubray / volet agricole – Choix de l'entreprise et sollicitation des financeurs

Dans l'optique de mener à bien un programme d'actions visant à améliorer la qualité de la ressource en eau au captage du Mesnil-Lieubray, il a été décidé (délibération n°35/2019) de choisir un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic des activités agricoles dans le Bassin d'Alimentation de Captage, qui a été délimité lors d'une précédente étude. Une consultation a été lancée via le site du BOAMP (avis n°19-155928) et la plate-forme de dématérialisation achatpublic. A l'issue de cette consultation 3 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Un rapport d'analyse des offres a été établi par le SIDESA (AMO sur cette opération) et présenté à la commission d'appel d'offres du 02 décembre 2019. La Commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir le bureau d'études ENVILYS pour un montant de 72 450,00€HT. Il est proposé de réaliser une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

6. Travaux imprévus et travaux complémentaires à la station d'épuration de Gournay-en-Bray - modification du montant de la délibération n°29/2019

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la filière eau de la station d'épuration de Gournay-en-Bray, des imprévus sont apparus au droit des travaux, du fait, notamment de la non démolition de l'ancienne station d'épuration. En conséquence, des travaux de démolition sont apparus indispensables pour la mise en place du dégrilleur et des canalisations. D'autre part, afin de procéder à une remise en état optimale à l'issue de ces travaux, il a été décidé de reprendre l'enrobé sur la totalité de la surface roulante. En conséquence afin de faire face à ces travaux imprévus et complémentaires il est proposé de porter le montant total des prestations confiées à la SADE de 858 454,00 €HT à 999 436,00€HT et de signer l'avenant n°1.

7. Validation de la stratégie de protection de la ressource en eau potable

Dans le cadre des financements de l'AESN, cette dernière demande à toutes les collectivités distributrices d'eau potable de délibérer sur une stratégie de protection de la ressource en eau à l'échelle de son territoire.

Le SAEPA du Bray Sud est propriétaire de 4 captages d'eau potable destinés à la consommation humaine et doit garantir, à ce titre, une eau de qualité à ses abonnés. De ce fait, le syndicat doit déterminer la stratégie de protection de la ressource en eau pour les captages du syndicat, en déclinant des sous-stratégies sur l'ensemble de ses captages (ayant déjà une animation ou pas).

La stratégie reprendra, notamment, par captage les objectifs de qualité d'eau, les modalités d'interventions, les moyens mis en place pour y arriver (financiers, partenariats, outils, acquisitions foncières, aménagements, travaux, etc.) et les délais engagés pour atteindre les objectifs fixés. L'AESN laisse une année aux collectivités pour construire leur stratégie.

Il est proposé au conseil syndical de valider la mise en place d'une stratégie de protection de la ressource en eau potable.

2ème partie

1. Rapport d'orientations budgétaires (en pièce jointe)

Il est proposé de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 a eu lieu.

Informations et questions diverses

Date à retenir : Prochain comité syndical le vendredi 6 mars 2020 à 18 H 00 à la salle des fêtes de Neuf-Marché.